

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de directrice ou directeur des services éducatifs comporte la responsabilité de l'ensemble des programmes et des activités reliées à l'enseignement et à la gestion des services complémentaires du centre de services scolaire. L'emploi comporte principalement la responsabilité de l'ensemble des programmes et activités relatives aux programmes et aux moyens d'enseignement, aux programmes d'études, à la mesure et à l'évaluation des apprentissages, à l'adaptation scolaire ainsi qu'aux autres activités reliées aux services complémentaires. L'emploi consiste à assumer un rôle important de services-conseils et d'expertise fonctionnelle auprès de la direction générale et de tous les gestionnaires du centre de services scolaire pour favoriser la gestion optimale des ressources éducatives et des services complémentaires.

CET EMPLOI COMPORTE NOTAMMENT LES RESPONSABILITÉS SUIVANTES :

- Participer à l'élaboration des objectifs et des politiques du centre de services scolaire.
- Définir les objectifs et les politiques propres aux services qu'ils dirigent, compte tenu des politiques et des objectifs généraux du centre de services scolaire.
- Établir les programmes, la répartition des responsabilités, les normes et les procédures de mise en œuvre des programmes de leur direction.
- Évaluer les résultats de la mise en œuvre des programmes de leur direction.
- Diriger, contrôler et évaluer le rendement du personnel sous leur responsabilité immédiate.
- Établir le budget de leur direction et assurer le contrôle des dépenses.
- Assister et conseiller le directeur général, de même que les cadres des autres services et des établissements, relativement aux services sous leur responsabilité.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Grade universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors-cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1^{er} cycle, dans un centre de services scolaire;
- Huit années d'expérience pertinente;
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre pour un emploi dans le champ de l'enseignement.

RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le traitement et les conditions de travail seront déterminés selon le règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des centres des services scolaires. Classe 10 selon le classement des emplois de référence (115 397\$ et 153 857\$).

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Le 1^{er} juillet 2026

RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les personnes désirant poser leur candidature devront faire parvenir une lettre motivant leur candidature et leur curriculum vitæ au plus tard le mercredi 13 mai 2026 à 13 h. Seules les personnes retenues pour une entrevue recevront une réponse.

Le Centre de services scolaire de l'Énergie favorise l'équité en matière d'emploi.

L'entrevue aura lieu le 19 mai 2026 en après-midi.

Les candidatures devront être adressées par courriel à la direction générale du Centre de services scolaire de l'Énergie à l'adresse courriel : nlefebvre@cssenergie.gouv.qc.ca